



**MAIRIE DE TOUCY** Place de l'Hôtel de Ville BP 36 89 130 TOUCY

☎ 03 86 44 28 44 FAX 03 86 44 28 42 ✉ [mairie.toucy@wanadoo.fr](mailto:mairie.toucy@wanadoo.fr)

## **DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE POUR UN MINEUR**

### ***Nouveaux horaires d'accueil de la station d'enregistrement :***

Pour faciliter le bon fonctionnement du service des passeports, vous devez vous présenter en Mairie de TOUCY aux horaires ci-dessous

**Lundi : 14h00 / 17h00**  
**Mardi : 9h00 / 11h00**  
**Mercredi : 14h00 / 15h30 sur rendez-vous**  
**Jeudi : 9h00 / 11h00**  
**Vendredi : 14h00 / 17h00**  
**Samedi : 9h00 / 11h00 sur rendez-vous**

Il est conseillé aux demandeurs de contacter la Mairie de TOUCY au 03.86.44.28.44 aux horaires ci-dessus.

Compter environ 10/15 minutes par dossier

**Durée de Validité : 5 ans**

Lors de la demande, le mineur doit se présenter **EN PERSONNE**, en présence du représentant légal, la prise d'empreinte est obligatoire à partir de 12 ans.

### **Pièces à fournir :**

- Timbre Fiscal de 42 € pour un mineur âgé de 15 ans** (au bureau de tabac – trésor public ou timbre électronique sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- Timbre Fiscal de 17 € pour un mineur âgé de 0 à 15 ans** (au bureau de tabac – trésor public ou timbre électronique sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- 1 photographie d'identité en couleur, de moins de 6 mois, aux normes ISO/IEC 19794-5 : 2005**  
Visage de face, avec expression neutre, bouche fermée ; visage dégagé sans mèche devant les yeux et parfaitement ressemblante. **PHOTO NON SCANNEE**, prise tête nue sur fond clair, neutre, uni, format du visage entre 32 et 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). En ce qui concerne les lunettes, seuls les verres clairs, sans reflet, sont admis. Les montures doivent laisser apparaître les yeux.

- Un document officiel avec photo permettant de justifier de son identité** (Carte Nationale d'Identité, carte scolaire, ...)
- Une pièce d'identité du représentant légal (de préférence des deux parents)**
- Ancien passeport pour un renouvellement, ou déclaration de perte, ou déclaration de vol**
- Copie intégrale de l'acte de naissance (de préférence de moins de 3 mois)**

- **Si vous n'êtes pas né(e) à TOUCY**, à demander à la mairie de votre lieu de naissance en **indiquant votre filiation**. Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour la réponse.

- **Si vous êtes né(e) à l'étranger**, à la Sous-Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 44941 NANTES CEDEX 09 ou par internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/français/etacivil/demande/html>.

- **Si vous êtes né(e) Outre-Mer**, la copie intégrale doit être demandée à la mairie du lieu de naissance ou au Ministère de l'Outre-Mer-service centre de l'état civil - 27 rue Oudinot - 75700 PARIS – prévoir de même un exemplaire pour le C.N.F.Y

- La preuve de la nationalité Française (le cas échéant)**
  - Un justificatif de domicile de moins de six mois (original)**, de l'un des parents (facture d'électricité, de téléphone, facture d'eau, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, etc.)
  - Livret de famille**
  - Jugement de divorce ou de séparation de corps** des parents, qui désigne le ou les parents exerçant l'autorité parentale ou l'ordonnance du tribunal de l'instance en cours.
- Rappel** : Le passeport d'un mineur est remis en présence de son représentant légal. A partir de 13 ans, le passeport doit être signé par son titulaire.

**Vous avez la possibilité de faire une pré-demande sur le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) ».**  
**Ce service vous permet de remplir votre formulaire de demande de passeport et d'acheter votre timbre électronique.**  
**Pensez à imprimer le document pour permettre d'instruire plus rapidement le dossier.**

